



## **Déclaration des délégations FO et CGT à la Commission Paritaire Nationale de la Convention Collective Nationale du Travail du 31 octobre 1951**

Les délégations CGT et FORCE OUVRIERE, à l'occasion de la Commission Paritaire Nationale de la Convention Collective Nationale du Travail du 31 octobre 1951, tiennent à réaffirmer leurs revendications communes.

Depuis 2 ans nos délégations ont porté la nécessité de revoir les classifications et de résoudre les nombreuses incohérences d'indices, dans les filières et inter-filières, par la prise en compte du niveau de qualification et de responsabilités.

Le blocage des salaires et la non renégociation obligatoire des grilles de classification depuis 1999 ne pourrait être compensé par l'avenant 2017.02.

### **Aujourd'hui le compte n'y est pas !**

**Il est urgent d'améliorer la CCNT 51 par :**

- **Une augmentation de la valeur du point à 5,73 €**
- **La requalification au regard du registre des certifications nationales professionnelles, dont le LMD**
- **Une augmentation de 6 points de la prime de nuit**
- **Une utilisation intégrale du Crédit Impôt Taxe sur Salaire pour la revalorisation des rémunérations**

La FEHAP doit prendre conscience que sa politique d'accompagnement de nivellement par le bas des politiques d'austérités successives depuis plus de quinze ans n'est plus tenable. De vraies négociations doivent se tenir, à nouveau, dans cette instance.

Les délégations CGT et FORCE OUVRIERE exigent la réouverture immédiate de négociations salariales, loyales et sérieuses, par la délégation patronale FEHAP.

Les délégations CGT et FORCE OUVRIERE n'hésiteront pas appeler à une forte mobilisation des salariés dès la rentrée.

Fait à Paris, le 4 juillet 2017